CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2026
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 05/11/2026

- **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2026**
- **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

- **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

  - De signer un contrat de location avec la Sté SYNALCOM pour la location des 3 terminaux bancaires pour la régie petite enfance pour une durée initiale de 48 mois au tarif de 86.40 € TTC/mois.

  - De signer la proposition du bureau d'études en urbanisme ALPICITÉ relatif à l'accompagnement d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet HYGREEN pour une tranche ferme d'un montant de 10 225 € HT et une tranche optionnelle pour un montant de 3 375 € HT.

  - De signer la proposition de l'entreprise DEGAS pour le raccordement et l'installation de borne de recharge et de prise renforcée pour véhicule électrique aux ateliers municipaux, pour des montants de 740.93 € HT et 2 541.96 € HT.

  - De solliciter l'aide du Département au titre du FODAC 2026 pour l'acquisition de 2 véhicules électriques, l'installation de borne de recharge VE 11KX et de prise renforcée 3.2 KW aux ateliers municipaux, pour un montant attendu de 12 349 € pour un total de dépenses de 68 418.89 € HT.

  - De conclure un bail de location d'une durée de 6 ans, renouvelable à compter du 9 octobre 2026, avec Mme PEREIRA Cécile pour le logement sis 2 Rue du Château, 2eme étage pour un loyer mensuel de 446.44 €.

  - De retenir, après consultation, la proposition de l'entreprise IMP Menuiserie pour la fourniture et la pose de menuiseries dans l'appartement communal situé 2 place de la fontaine ronde pour un montant de 2 350.30 € HT.

  - De signer le devis avec ARTES JEUNESSE pour les frais de séjour de ski du 4 au 8 janvier 2027 à St Léger les Mélèzes pour les élèves de CM2 d'un montant de 223.50 € par enfant pour 57 élèves, soit 12 789.50 € (dont 50 € d'adhésion) ce qui représente 50 % du coût total.

  - De retenir la proposition de l'EURL CTEA pour la fourniture et la pose de 3 rideaux métalliques aux ateliers municipaux pour la somme de 8 940 € HT.

  - De retenir, après consultation, la proposition de l'entreprise ADP Fermetures pour la fourniture et la pose d'un ensemble de portes pour l'accès principal aux salles d'activités pour un montant de 9 429 € HT.

♦ EXAMEN DES DELIBERATIONS

1. N° 2026-02-11-01 URBANISME – GENDARMERIE : MODIFICATION DU PLU TERRAIN CHEMIN DU MOULIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de modification du PLU pour la construction d'une gendarmerie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2026-02-11-02 ULIS : REFACTURATION AUX COMMUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant annuel de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité avec chacune des communes de résidence des enfants accueillis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. N° 2026-02-11-03 REGIE : INDEMNITE DE MANIEMENT DES FONDS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, instaure l'indemnité de maniement de fonds versés aux agents concernés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. N° 2026-02-11-04 GENDARMERIE – H2P : ACCORD DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'accord de principe sur le choix de l'opérateur H2P.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. N° 2026-02-11-05 DLVAGGLO - DMO : 3EME TRANCHE CA : AVENANT A LA CONVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de maitrise d'ouvrage.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. N° 2026-02-11-06 HYGREEN – ACCORD DE PRINCIPE ENGIE : LISTE DES PARCELLES COMMUNALES MISES A DISPOSITON ET DECLASSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur la mise à dispositions des parcelles et constate la désaffectation du chemin communal afin d'en prononcer le déclassement du domaine public.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. N° 2026-02-11-07 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE EDUCATEUR JEUNES ENFANTS A 35H AU 01/11/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, crée un emploi au grade d'Educateur Jeunes Enfants (EJE) à temps complet à compter du 01/11/2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. N° 2026-02-11-08 ASSOCIATION – UNION FEDERALE DES ASSOCIATIONS FRANCAISES DES ANCIENS COMBATTANTS : SUBVENTION SORTIE ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la subvention auprès de l'association fédérale des anciens combattants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. N° 2026-02-11-09 CARREFOUR MEDICAL – APPARTEMENT TYPE T2 : MISE A DISPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition, à titre gracieux, de l'appartement de type 2 destiné à l'hébergement de médecin interne exerçant sur la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 20H30.